



## Pré-sommaire de la Charte 2024-2039 (orientations, mesures) validé lors du Comité syndical du 8 juin 2021

### Ambition générale :

La Charte du Parc 2024-2039 a pour ambition d'anticiper les évolutions environnementales, sociétales et climatiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter, en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.

### Défi 1 : Fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire

#### Orientation 1. Construire une gouvernance de la transition

- Mesure 1 Mettre en œuvre une gouvernance partagée
- Mesure 2 Organiser et promouvoir un projet politique de long terme

#### Orientation 2. Renforcer la cohésion territoriale et les coopérations autour du projet Parc

- Mesure 3 Renforcer et valoriser les synergies entre les acteurs et les initiatives du territoire
- Mesure 4 Participer à la coopération régionale, nationale et internationale autour de l'effort de transition

#### Orientation 3. Développer et partager la connaissance du territoire

- Mesure 5 Maintenir la production de la connaissance scientifique, technique et « d'usage »
- Mesure 6 S'appuyer sur les outils et les enrichir pour rassembler et faire vivre les connaissances

### Défi 2 : Organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout

#### Orientation 4. Réinventer l'aménagement des espaces de façon ambitieuse et innovante pour garantir un cadre de vie résilient

- Mesure 7 Garantir la compatibilité des documents de planification avec la Charte et la cohérence des documents entre eux
- Mesure 8 Aménager le territoire dans le respect de ses patrimoines et spécificités locales
- Mesure 9 Considérer les sols comme un patrimoine à transmettre : affirmer la vocation préférentielle des sols en limitant la consommation d'espace

#### Orientation 5. Assurer la reconquête et le renouvellement des espaces urbains tout en intégrant la valorisation des activités

- Mesure 10 Prendre en compte les spécificités des villes
- Mesure 11 Maintenir l'authenticité et le dynamisme des centres urbains et accompagner leur renouvellement
- Mesure 12 Augmenter l'exigence de qualité de la planification des extensions urbaines

#### Orientation 6. Offrir des logements de qualité et accessibles à toutes les populations

- Mesure 13 Accompagner la rénovation de l'habitat et la production de logements diversifiés dans les villes et villages

Mesure 14 Favoriser la production de logements sains, économes et intégrés à leur environnement

### **Orientation 7. Accompagner le développement et l'implantation des énergies renouvelables**

Mesure 15 Accroître le rythme de développement des énergies renouvelables tout en respectant la vocation des sols, le paysage, les espaces agricoles et naturels

Mesure 16 Expérimenter de nouveaux modes de production, de distribution ou de stockage des énergies renouvelables

## **DEFI 3 - Préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant**

### **Orientation 8. Renforcer la concertation pour une gestion-durable de l'eau et des milieux aquatiques**

Mesure 17 Garantir la disponibilité et la qualité de la ressource en eau pour assurer sa distribution équitable

Mesure 18 Conserver, préserver et restaurer les cours d'eau et les écosystèmes humides

### **Orientation 9. Préserver les écosystèmes et le patrimoine géologique, gérer durablement les forêts et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

Mesure 19 Protéger et valoriser le patrimoine géologique

Mesure 20 Garantir une gestion durable des écosystèmes forestiers

Mesure 21 Garantir la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales particulièrement menacées et des continuités écologiques

Mesure 22 Accompagner les projets et activités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines

Mesure 23 Protéger le patrimoine génétique des espèces cultivées

### **Orientation 10. Préserver et valoriser la grande richesse du patrimoine culturel**

Mesure 24 Préserver l'identité architecturale, urbaine et paysagère et accompagner leurs évolutions

Mesure 25 Coordonner les actions de conservation du patrimoine rural et archéologique

Mesure 26 Préserver et valoriser l'héritage culturel matériel et immatériel

### **Orientation 11. Préserver la mosaïque des paysages**

Mesure 27 Participer à la conservation et à la protection du patrimoine paysager et accompagner l'évolution des paysages

## **DEFI 4. Promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux**

### **Orientation 12. Faire du Luberon un territoire exemplaire en matière d'agroécologie et d'alimentation saine et durable**

Mesure 28 Accroître la souveraineté alimentaire du territoire

Mesure 29 Soutenir les filières du territoire, promouvoir les produits et les savoir-faire agricoles locaux

Mesure 30 Soutenir le pastoralisme et valoriser son impact positif

Mesure 31 Accompagner la mutation agroécologique dans les exploitations agricoles

Mesure 32 Stopper la perte de terres agricoles, favoriser la transmission des fermes et l'installation des agriculteurs

### **Orientation 13. Œuvrer pour une destination écotouristique Luberon**

Mesure 33 Organiser les flux touristiques dans le temps et l'espace

Mesure 34 Structurer l'offre de sports et loisirs de nature

Mesure 35 Diversifier l'offre touristique identitaire du territoire

Mesure 36 Accompagner les professionnels vers l'écotourisme et la qualification de l'offre

#### **Orientation 14. Innover en matière d'économie durable**

Mesure 37 Favoriser l'économie circulaire

Mesure 38 Promouvoir les démarches d'entreprises éco-responsables

Mesure 39 Faire des ressources locales des leviers de développement local tout en préservant les capacités de régénération des écosystèmes

### **DEFI 5. Généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux**

#### **Orientation 15. Accompagner les mutations en faveur d'une société bas carbone et résiliente face aux changements climatiques**

Mesure 40 Accélérer et généraliser les démarches d'économies d'énergie

Mesure 41 Encourager et valoriser les comportements éco-responsables

#### **Orientation 16. Maintenir un cadre de vie de qualité avec des villes et villages durables et résilients**

Mesure 42 Développer des espaces de « respiration » pour le bien-être des habitants

Mesure 43 Favoriser des mobilités durables garantes d'espaces publics apaisés

Mesure 44 Encadrer la signalétique et la publicité

Mesure 45 Anticiper et prévenir les risques naturels

### **Défi 6. Être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire**

#### **Orientation 17. Partager et développer les cultures du territoire**

Mesure 46 Favoriser la transmission de la grande richesse du patrimoine culturel

Mesure 47 Développer et partager la culture Parc

#### **Orientation 18. Accompagner les publics pour qu'ils soient membres, acteurs et citoyens d'un territoire en transition**

Mesure 48 : Généraliser l'éducation à l'environnement et au territoire des jeunes générations

Mesure 49 : Communiquer avec tous les publics

Mesure 50 : Développer et promouvoir la formation aux compétences nécessaires à la transition

#### **Orientation 19. Faire du lien social et intergénérationnel un moteur de la transition**

Mesure 51 Renforcer la proximité du Parc avec les habitants de son territoire

Mesure 52 Valoriser et favoriser les passerelles entre territoires, entre habitants

Mesure 53 Soutenir une politique culturelle, vecteur de changement des modes de vie